

**VOIE TEMPORAIRE D'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DES UNIVERSITES
DITE DE « REPYRAMIDAGE »**

Au titre de l'année 2026

Décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 modifié

CONDITIONS

Eligibilité :

La campagne est ouverte aux **maîtresses et maître de conférences** régis par le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 et aux personnels enseignants-chercheurs qui leur sont assimilés en application de l'arrêté prévu à l'article 6 du décret n°92-70 du 16 janvier 1992 répondant aux conditions d'éligibilité suivantes (appréciées **au 1^{er} janvier 2026**) :

- Être titulaire de l'habilitation à diriger des recherches,
- Être titulaire du corps des maîtres de conférences classe normale ou assimilé avec plus de dix ans de services effectifs cumulés dans le 1^{er} grade de ces corps ou titulaire du 2^{ème} grade de ces corps,
- Être affecté dans l'Etablissement,
- Être en position d'activité ou de détachement,
- Relever de la section publiée.

Dossier de candidature :

Les personnes candidates promouvables saisissent **impérativement** leur candidature via l'application [ELECTRA](#). Ce dossier unique dématérialisé doit comporter trois fichiers pdf :

- Une lettre de motivation (sans format particulier),
- Un rapport d'activité (trame disponible sur Galaxie),
- La copie de l'HDR.

Cas particuliers :

- Les personnes candidates proches de la retraite sont invitées à se rapprocher de la cellule pension (dadrh-cellule-pensions-pers@univ-lorraine.fr). En effet, certaines positions de prolongation de l'activité ne permettent pas de promotion. De plus, pour qu'un avancement soit pris en compte dans le calcul de la retraite, le nouvel indice doit être détenu pendant au moins 6 mois.
- Les personnes candidates MCF HC échelon exceptionnel qui seraient promues PR seront classées PR2C échelon 7. Ces échelons ont un indice de rémunération identique et l'échelon 7 des PR2C est l'échelon terminal de ce grade. Ainsi, pour pouvoir voir son indice de rémunération évoluer, la personne lauréate devra déposer une candidature à l'avancement de grade.

Pour toutes autres questions, contacter : dmgrh-ec-repyramidage@univ-lorraine.fr

CALENDRIER

Dates	Opérations
Du 15 mai 2026, 10h00 Au 29 mai 2026, 16h00	Ouverture de l'application ELECTRA pour le dépôt des demandes de promotions internes dans le corps des PR.
Du 15 mai 2026 Au 2 juin 2026	Vérification de la recevabilité des demandes par la DMGRH.

Le 9 juin 2026	Avis du conseil d'administration restreint, sur la composition des comités de promotion.
Du 3 juin 2026 Au 23 juin 2026	Réunions des sections du CNU et du CNAP en vue de rendre les avis sur les demandes de promotions internes.
Le 10 juin de 14h à 16h	Réunion d'information des présidentes et présidents des comités de promotion, animée par Madame Myriam Doriat-Duban.
Du 24 juin 2026 Au 16 juillet 2026	Travaux des comités de promotion.
Au plus tard le 17 juillet 2026	Date limite de saisie des propositions de nomination dans l'application ELECTRA par la DMGRH.
Au plus le 24 juillet 2026	Date limite d'envoi au Ministère des pièces à joindre pour la publication des décrets de nomination